



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/7
8 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-troisième réunion
Genève, 5 – 9 juillet 2004

ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU

**RAPPORT SUR L'EVALUATION INTERMEDIAIRE DES PROJETS DE STOCKAGE
DES HALONS POUR LES PAYS AYANT UN VOLUME FAIBLE ET MOYEN DE
CAPACITES EN PLACE**

1. L'évaluation des projets de stockage des halons pour les pays ayant un volume faible et moyen de capacités en place fait partie du programme de travail de 2004 pour la surveillance et l'évaluation. Celui-ci a pour but de compléter le rapport sur l'évaluation du secteur des halons présenté à la quarantième réunion du Comité exécutif, (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/08), qui portait essentiellement sur les pays ayant un volume important de capacités de stockage des halons en place.
2. Les projets régionaux de stockage des halons concernant les pays du Golfe, les pays anglophones des Caraïbes et les pays africains anglophones et francophones ont été évalués, ainsi qu'un certain nombre de plans nationaux de gestion des stocks de halons (Vietnam et Macédoine). Outre des visites dans des pays sélectionnés (Bahreïn, Jamaïque, Kenya, Liban, Qatar, Afrique du Sud, Trinité-et-Tobago, Vietnam et Yémen), des discussions ont eu lieu avec des Administrateurs des Bureaux de l'ozone et des agences d'exécution, lors de réunions des quatre réseaux régionaux dans lesquels les projets régionaux sont situés. Ces réunions ayant eu lieu récemment et ayant provoqué des controverses, l'élaboration du rapport final sur l'évaluation a été retardée. Afin de prévoir assez de temps pour clarifier les questions en suspens et consulter toutes les parties concernées, la présentation du rapport final a été reportée à la quarante-quatrième réunion du Comité exécutif.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.